

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| | | |
|-------------------------|-------------------|---|
| Date de convocation | 26/03/2026 | L'an deux mil vingt-six, le mardi trente et un mars, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian SAGET |
| Conseillers en exercice | 11 | |
| Présents | 9 | |
| Absents | 2 | |
| Pouvoirs | 2 | |

Présents : Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Jean-Paul CAMBON, Nicole ROYER, Nicolas BONNARDE, Michèle MARY, Sébastien GAGER, Émilie JORY

Excusés : Franck FLEURIOT (pouvoir à Christian SAGET), Laurence BONNARDE (pouvoir à Nicolas BONNARDE)

Mélanie OSSANT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 14-2026 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que, à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commission d'appel d'offres à un caractère permanent et est présidée par le Maire, président de droit, ou son représentant,

Considérant que le conseil a décidé à de ne pas procéder à un vote au scrutin secret

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les candidats pour être membres titulaires sont les suivants :

- Mélanie OSSANT
- Sylvain DOLIVET
- Nicolas BONNARDE

Les candidats pour être suppléants sont les suivants :

- Emilie JORY
- Laurence BONNARDE
- Sébastien GAGER

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026

Date de reception de l'AR: 07/04/2026

037-213700826-DCM_14_2026-DE
A G E D I

Il est ensuite procédé au vote, sont ainsi déclarés élus à l'unanimité, pour constituer, avec le Maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- Mélanie OSSANT
- Sylvain DOLIVET
- Nicolas BONNARDE

Suppléants :

- Emilie JORY
- Laurence BONNARDE
- Sébastien GAGER

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian SAGET



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026

Date de reception de l'AR: 07/04/2026

037-213700826-DCM_14_2026-DE

A G E D I